ROYAUME DU MAROC
Le Chef du Gouvernement
Agence Marocaine de Sûreté
et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques

المملكة المغربية
رئيس الحكومة
الوكالة المغربية للأمن والسلامة في
المجالين النووي والإشعاعي

AMSSNuR

TERMES DE REFERENCE

RELATIFS A

Conception, fourniture et pose de plaque signalétiques pour les bureaux de l'AMSSNuR

Agence Marocaine de la Sûreté et Sécurité Nucléaires et Radiologiques
ROYAUME DU MAROC
AMSSNuR

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent bon de commande a pour objet la conception, fourniture et pose de plaques signalétiques pour les bureaux de l'AMSSNuR.

ARTICLE 2 : DELAIS D'EXECUTION

Le délai global d'exécution pour la fourniture, la livraison et la pose de l'ensemble des plaques signalétiques est fixé à trente (30) jours calendaires à compter de la date de réception du présent bon de commande. Ce délai global est décomposé selon le calendrier intermédiaire et impératif suivant :

- **Phase 1** : Soumission du BAT et du prototype physique
  - Délai : Cinq (5) jours calendaires maximum à compter de la notification du bon de commande.
  - *Note : L'administration (AMSSNuR) dispose de 48 heures pour formuler ses observations ou signer le BAT.*
- **Phase 2** : Fabrication en série et livraison sur site
  - Délai : Vingt et un (21) jours calendaires maximum à compter du lendemain du visa BAT.
- **Phase 3** : Installation et Pose (Déploiement sur site)
  - Délai : Quatre (4) jours calendaires maximum après la livraison et la vérification de la conformité du lot. Les travaux de pose devront être planifiés en coordination avec les services d'AMSSNuR afin de ne pas perturber le fonctionnement normal des entités.

ARTICLE 4 : MODALITE DE PAIEMENT

Le règlement des prestations sera effectué après leur exécution complète et réception conforme, conformément aux dispositions du présent bon de commande.

Le paiement interviendra sur la base d'une facture établie en quatre (04) exemplaires originaux, arrêtée en toutes lettres, certifiée exacte et signée par le prestataire. Chaque facture devra être accompagnée d'une copie des bons de livraison dûment signé contradictoirement entre le prestataire et le représentant du service chargé de l'opération.

- La facture devra mentionner de manière claire et lisible :
- La raison sociale complète du prestataire,
- Son numéro de registre de commerce, ICE et d'identifiant fiscal,
- Ainsi que la banque et l'intitulé exact du compte bancaire destiné au paiement.

Le règlement sera effectué par virement bancaire sur le compte indiqué par le prestataire dans sa facture, et ce, dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date de réception complète des factures par AMSSNuR, sous réserve de la validation du service fait.

ARTICLE6 : PENALITE DE RETARD

En cas de dépassement du délai d'exécution contractuel, des pénalités de retard seront appliquées de plein droit, sans mise en demeure préalable. Ces pénalités sont fixées à 1‰ (pour mille) du montant du BC, par jour calendrier de retard, avec un plafond de 10% du montant du bon de commande. Au-delà de cette limite, l'ordonnateur se réserve le droit de procéder à la résiliation du BC aux torts du titulaire, conformément aux dispositions réglementaires.

ARTICLE 7 : ASSURANCES

Le titulaire doit souscrire toutes assurances nécessaires couvrant sa responsabilité civile professionnelle, les risques de chantier (dommages aux tiers ou aux existants durant les travaux d'installation), et le transport des équipements jusqu'au site (assurance « clou à clou » couvrant les marchandises jusqu'à réception). Il devra justifier de ces assurances avant tout début d'exécution.

ARTICLE 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de manquement grave du titulaire (retard excessif, non-conformité persistante des fournitures, refus de réaliser la maintenance…), l'ordonnateur pourra procéder à la résiliation unilatérale du bon de commande aux torts du titulaire.

Tout différend qui n'aurait pu être réglé à l'amiable sera porté devant les juridictions compétentes de Rabat, après épuisement des voies de recours administratives (commission de règlement amiable ou comité des litiges des bons de commandes publics, etc …).

ARTICLE 11 : MODE DE JUGMENT DES OFFRES

L'offre financière la moins chère sera retenue.



CHAPITRE II : CLAUSES TECHNIQUES

1. OBJET DE LA PRESTATION

Le présent cahier des charges concerne la conception, la fabrication, la fourniture et la pose de plaques signalétiques intérieures murales et vitrées destinées aux bureaux d'AMSSNuR. Le prestataire devra livrer un produit fini conforme à la charte graphique de l'agence, garantissant modularité, durabilité et éco-conception.

2. SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES PLAQUES

2.1. Plaques de porte bi-zone en aluminium (20x15 cm)

Ces plaques devront être rigoureusement conformes au modèle hybride bi-zone défini ci-dessous :

- Dimensions hors-tout : Largeur : 200 mm - Hauteur : 150 mm - Epaisseur max : 8 mm.
- Matériau du châssis : Profilé monobloc en aluminium anodisé naturel ou brossé, à bords droits, traité anti-traces de doigts.
- Configuration Bi-Zone :
    - Zone Haute Fixe (Dim. 200 x 85 mm) : Dédiée à l'identité institutionnelle permanente. Le marquage du logo AMSSNuR (en couleurs) et de l'intitulé de l'entité doit être réalisé en impression UV haute définition directement sur l'aluminium ou gravure laser de haute précision.
    - Zone Basse Interchangeable / Modulaire (Dim. 200 x 65 mm) : Munie d'un système de glissière ou d'un profilé magnétique à ouverture ventouse. Cette zone doit permettre l'insertion et le changement autonome par les équipes d'un insert papier ou d'une étiquette rigide nominative.
- Protection de la zone interchangeable : Face avant de protection transparente en PET recyclé ou PMMA antireflet d'une épaisseur minimale de 1 mm, traitée anti-UV, pour éviter les reflets des éclairages de couloir.

2.2. Plaques de porte fixes en aluminium (20x15 cm)

Ces plaques reprennent exactement le même design, le même matériau en aluminium et les mêmes dimensions extérieures que le modèle hybride, mais elles sont entièrement fixes.

- Dimensions hors-tout : Largeur : 200 mm - Hauteur : 150 mm - Epaisseur max : 3 à 5 mm (Profilé plat extra-fin).
- Matériau : Plaque monobloc en aluminium anodisé naturel ou brossé, identique au modèle hybride pour garantir une parfaite harmonie visuelle dans les couloirs.
- Type d'affichage : 100% Fixe (Zone unique). Aucun système de glissière ni insert papier.
- Technique de marquage : Impression UV haute définition avec vernis de protection ou gravure laser de précision directement dans la masse de l'aluminium.

Agence Marocaine de la Sûreté et Sécurité des Réseaux Radiologiques
ROYAUME DU MAROC AMSSNuR

- Respect de la charte AMSSNuR : Le logo officiel (en couleurs) est positionné en partie haute, et l'intitulé permanent de la salle ou du service est centré en dessous dans le Bleu Marine institutionnel de la charte.
-

3. IDENTITE VISUELLE ET CHARTE GRAPHIC

- Respect des couleurs : Restitution exacte de la palette institutionnelle d'AMSSNuR (Bleu Marine profond, Bleu Cyan/Turquoise lumineux). Un bon à tirer (BAT) vectoriel devra être soumis à la validation d'AMSSNuR avant le lancement de la production en série.
- Typographie : Conforme aux polices de l'agence (sans empattement type Arial ou Helvetica) assurant une parfaite lisibilité à une distance de 2 mètres.

4. MODALITES DE FIXATION SELON LES SUPPORTS

Le prestataire doit fournir l'ensemble des consommables de fixation nécessaires et s'adapter aux deux types de cloisons des locaux :

4.1. Pose sur cloisons en plaques de plâtre (BA13)

- Mode de fixation : Collage par adhésif double-face moussé haute performance (type 3M ou équivalent technique) pré-appliqué sur toute la surface arrière de la plaque.
- Contrainte : Aucune fixation par perçage ou chevillage ne sera acceptée sur le BA13 afin de préserver l'intégrité des cloisons.

4.2. Pose sur cloisons et portes vitrées

- Mode de fixation : Collage à l'aide d'un film adhésif double-face optiquement transparent, ultra-résistant.
- Finition esthétique intérieure (Dos-à-Dos) : Pour masquer les bandes de colle visibles depuis l'intérieur du bureau à travers le vitrage, le prestataire devra fournir et poser au dos du verre une contre-plaque en Aluminium Composite (Dibond) ou un film dépoli opaque au format exact de 200 x 150 mm, assurant une finition esthétique parfaite des deux côtés.

5. CONDITIONS D'EXECUTION ET LIVRABLES

- Gabarit numérique : Le prestataire devra obligatoirement fournir au format MS Word ou Canva un gabarit d'impression pré-paramétré aux dimensions 200 x 65 mm permettant aux équipes d'AMSSNuR d'imprimer elles-mêmes les futurs inserts papier (Noms et fonctions) lors des mouvements de personnel.
- Installation sur site : La pose sera effectuée par le prestataire à une hauteur uniforme de 1,50 mètre du sol fini (axe médian de la plaque), de niveau, et alignée de manière homogène par rapport aux encadrements de portes.

6. VALIDATION DU BAT ET PROTOTYPE AVANT FABRICATION

- Soumission du BAT Numérique : Dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés à compter de la notification du bon de commande, le prestataire titulaire est tenu de

Agence Marocaine de Sûreté et Sécurité Nucléaires et Radiologiques
ROYAUME DU MAROC
AMSSNuR

soumettre à la validation écrite d'AMSSNuR un BAT vectoriel au format PDF. Ce document devra présenter la mise en page exacte, le respect des zones d'exclusion, les typographies retenues ainsi que les références des couleurs institutionnelles de la charte graphique de l'agence.

- Fourniture d'un Prototype Physique (Echantillon) : Parallèlement au BAT numérique, le prestataire doit fournir un prototype physique réel et fonctionnel de la plaque (format 20 x 15 cm) conforme aux spécifications du modèle hybride (châssis aluminium, zone haute imprimée/gravée et zone basse avec sa face de protection). Ce prototype servira à valider la qualité des finitions de l'aluminium, la fidélité des couleurs du logo AMSSNuR et le mécanisme de glissière.
- Condition de Lancement : Le prestataire ne pourra en aucun cas lancer la fabrication en série des plaques signalétiques avant d'avoir obtenu une validation écrite et signée (visée du BAT) par le représentant habilité d'AMSSNuR.
- Rejet et Conséquences : Si le prototype ou le BAT numérique n'est pas conforme aux exigences qualitatives ou graphiques d'AMSSNuR, le prestataire devra soumettre une nouvelle proposition corrigée dans un délai de trois (3) jours ouvrés, sans que cela ne puisse justifier un report du délai global de livraison.

7. DELAIS D'EXECUTION ET CALENDRIER DE DEPLOIEMENT

Le délai global d'exécution pour la fourniture, la livraison et la pose de l'ensemble des plaques signalétiques est fixé à trente (30) jours calendaires à compter de la date de notification du présent bon de commande. Ce délai global est décomposé selon le calendrier intermédiaire et impératif suivant :

- **Phase 1** : Soumission du BAT et du prototype physique
  - Délai : Cinq (5) jours calendaires maximum à compter de la notification du bon de commande.
  - *Note : L'administration (AMSSNuR) dispose de 48 heures pour formuler ses observations ou signer le BAT.*
- **Phase 2** : Fabrication en série et livraison sur site
  - Délai : Vingt et un (21) jours calendaires maximum à compter du lendemain du visa BAT.
- **Phase 3** : Installation et Pose (Déploiement sur site)
  - Délai : Quatre (4) jours calendaires maximum après la livraison et la vérification de la conformité du lot. Les travaux de pose devront être planifiés en coordination avec les services d'AMSSNuR afin de ne pas perturber le fonctionnement normal des entités.

